

Le conseil d'administration d'Air Qualité - Arc en Ciel SA du 31 janvier 2007, conformément à l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 20 décembre 2006, a décidé que les actions de la présente augmentation de capital pourront être proposées, en plus des actionnaires actuels, à un cercle restreint d'investisseurs adhérents à l'association Love money pour l'emploi.

Il est rappelé que cette souscription s'adresse directement à des investisseurs de proximité capables d'en apprécier les risques. L'association a uniquement veillé à l'existence d'un document de présentation de cette augmentation de capital sans avoir à en approuver l'exactitude. Les informations contenues dans ce document sont données directement par les dirigeants de la société et sous leur responsabilité.

**Bulletin à retourner accompagné du règlement de votre souscription à :
Air Qualité - 21, avenue Marcel Dassault - ZI de Vaucanson - 93370 Montfermeil**

**Bulletin de souscription d'actions à l'augmentation de capital
de "Air Qualité - Arc en Ciel S.A."**

Société Anonyme au capital de 125 120 €uros - RCS Bobigny sous le numéro B 418 502 787

Siège Social : 21, avenue Marcel Dassault - ZI de Vaucanson - 93370 Montfermeil

Objet : - prestation de service dans le nettoyage industriel et participation directe ou indirecte dans toute entreprise. En tous pays, la fabrication, la vente, la location, la franchise sous son propre nom ou celui des marques lui appartenant ou autrement de tous articles concernant le nettoyage industriel. Elle peut effectuer la vente d'installation d'appareils de génie climatique, d'électricité générale et d'électronique. Elle peut réaliser toutes opérations de représentation ou de distribution de toutes entreprises françaises ou étrangères dans le domaine d'activité de la société.

Par délibération en date du 31 janvier 2007, le conseil d'administration a fixé, conformément à l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 20 décembre 2006, les caractéristiques de la présente augmentation de capital d'un montant de 31 280 euros par émission de 6 256 actions nouvelles.

Le prix d'émission est de 5 €uros par action.

La période de souscription est fixée du 15 février 2007 au 15 mars 2007 inclus. Elle pourra être close par anticipation dès souscription de l'intégralité des actions nouvelles et pourra être prolongée par décision du conseil d'administration.

Le droit préférentiel de souscription a été maintenu pour les anciens actionnaires. Les souscriptions à titre irréductible s'exerceront à raison de 1 action nouvelle pour 4 actions anciennes.

Si les souscriptions à titre irréductible, et le cas échéant, à titre réductible, n'ont pas absorbé la totalité de l'émission, le conseil pourra utiliser, dans l'ordre qu'il estimera opportun, l'une et/ou l'autre des facultés ci-après :

- limiter l'émission au montant des souscriptions sous la condition que celui-ci atteigne, au moins, les trois-quarts de l'émission décidée ;

- répartir librement tout ou partie des titres non souscrits qui pourront être souscrits par de nouveaux actionnaires.

Je soussigné(e)

Nom : Prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Téléphone. : Mail :

Date et lieu de naissance : (joindre la photocopie d'une pièce d'identité)

Après avoir pris connaissance du projet d'augmentation de la S.A. Air Qualité ainsi que des modalités d'émission de chaque action, déclare souscrire actions au prix unitaire de souscription de 5 €uros de ladite société.

**A l'appui de ma souscription, je joins un chèque, à l'ordre de Air Qualité SA, d'un montant de :
..... euros (indiquer le montant en chiffres et en lettres) représentant la totalité de mon apport.**

(L'ensemble des souscriptions est déposé sur un compte « Air Qualité SA augmentation de capital » spécialement ouvert à cet effet à la Banque Populaire, (14, rue Feray - 91100 Corbeil) sur un compte spécialement ouvert à cet effet

Datez : Fait à en date du

Signez :

Faire précéder la signature de la mention "Bon pour souscription à XXX actions".